

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET

Arras, le 15 février 2019

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais

Madame et Messieurs les présidents des communautés d'agglomération et des communautés de communes du Pas-de-Calais

(en communication à Madame et Messieurs les sous-préfets)

Objet : Grand Débat National (note n°4) – collecte des cahiers citoyens

P.J.: 1 (horaires d'ouverture de la préfecture et des sous-préfectures les 20, 21 et 22 février 2019)

Un mois après le lancement du Grand Débat National, la mobilisation est réelle sur l'ensemble du territoire national et dans le Pas-de-Calais.

Grâce à votre engagement dans l'organisation de réunions locales, dans la mise à disposition de vos administrés des moyens dont ils ont besoin pour organiser des débats et de l'ouverture de cahiers d'expression citoyenne dans vos mairies, 106 réunions d'initiative locale ont déjà été organisées ou sont prévues sur l'ensemble du département et 301 communes ont ouvert un cahier citoyen.

Le Gouvernement s'est engagé à ce que tous les cahiers citoyens ouverts dans les mairies soient traités et analysés.

C'est dans ce cadre que je souhaite vous informer de la manière dont la collecte de ces cahiers sera réalisée afin qu'ils puissent être pris en compte par le prestataire chargé de les traiter.

La clôture des cahiers citoyens dans les mairies est fixée au mercredi 20 février 2019, dernier délai.

Une fois le cahier citoyen de votre mairie clôturé, je vous remercie de bien vouloir le déposer sous format papier dans la sous-préfecture d'arrondissement dont relève votre commune (en préfecture pour les communes de l'arrondissement d'Arras) entre le mercredi 20 et le vendredi 22 février 2019 à 12h.

Pour rappel, vous trouverez en annexe la liste des horaires d'ouverture de la préfecture et des sous-préfectures du Pas-de-Calais les 20, 21 et 22 février 2019.

Tous les cahiers d'expression citoyenne seront ensuite copiés et remis le vendredi 22 février 2019 après-midi au prestataire de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Je vous remercie pour votre mobilisation dans cette étape essentielle du Grand Débat National.

Le Préfet,

Fabien SUDRY

ANNEXE – Horaires d'ouverture de la préfecture et des sous-préfectures les 20, 21 et 22/02

Le mercredi 20 février 2019

Arrondissement d'Arras – préfecture du Pas-de-Calais horaires d'ouverture : de 9h à 16h30 sans interruption

Arrondissement de Béthune – sous-préfecture de Béthune horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 16h

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer – sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer horaires d'ouverture : le matin de 8h30 à 11h30 et l'après-midi de 13h à 16h

Arrondissement de Calais – sous-préfecture de Calais horaires d'ouverture : le matin de 8h45 à 11h45 et l'après-midi de 13h30 à 15h45

Arrondissement de Lens – sous-préfecture de Lens horaires d'ouverture : le matin de 8h30 à 11h45 et l'après-midi de 13h30 à 16h30

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h

Arrondissement de Saint-Omer – sous-préfecture de Saint-Omer horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h

Le jeudi 21 février 2019

Arrondissement d'Arras – préfecture du Pas-de-Calais horaires d'ouverture : de 9h à 16h30 sans interruption

Arrondissement de Béthune – sous-préfecture de Béthune horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 16h

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer – sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer horaires d'ouverture : le matin de 8h30 à 11h30 et l'après-midi de 13h à 16h

Arrondissement de Calais – sous-préfecture de Calais horaires d'ouverture : le matin de 8h45 à 11h45 et l'après-midi de 13h30 à 15h45

Arrondissement de Lens – sous-préfecture de Lens horaires d'ouverture : le matin de 8h30 à 11h45 et l'après-midi de 13h30 à 16h30

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h

Arrondissement de Saint-Omer – sous-préfecture de Saint-Omer horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h

Le vendredi 22 février 2019

Arrondissement d'Arras – préfecture du Pas-de-Calais

horaires d'ouverture : de 9h à 12h

Arrondissement de Béthune – sous-préfecture de Béthune

horaires d'ouverture : de 9h à 12h

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer – sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer

horaires d'ouverture : de 8h30 à 11h30

Arrondissement de Calais – sous-préfecture de Calais

horaires d'ouverture : de 8h45 à 11h45

Arrondissement de Lens – sous-préfecture de Lens

horaires d'ouverture : de 8h30 à 11h45

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer

horaires d'ouverture : de 9h à 12h

Arrondissement de Saint-Omer – sous-préfecture de Saint-Omer

horaires d'ouverture : de 9h à 12h